



# Cool Vallée

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### Village prévention routière

**Samedi 28 septembre 2024**

**Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet**

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**

*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

40 places disponibles, inscription et événement à titre gratuit.

Cette demande d'inscription n'est pas définitive.

Nous vous informerons de la validation de celle-ci par retour de mail.

Veuillez prendre connaissance du règlement de la sortie sur route.

Aucun retard ne sera accepté.

Merci de remplir les champs ci-dessous et de transmettre le document à l'adresse mail suivante : [preventionroutiere@rambouillet.fr](mailto:preventionroutiere@rambouillet.fr)

Nom :

Prénom :

Adresse (Numéro et nom de rue) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Véhicule :

Immatriculation :

125 cc minimum

- J'accepte d'être volontaire pour le port d'un gilet airbag connecté lors de la sortie sur route (essai de gilet airbag avec système In&motion).
- Je n'accepte pas d'être volontaire pour le port d'un gilet airbag connecté lors de la sortie sur route (essai de gilet airbag avec système In&motion).

Si vous êtes volontaires, précisez la taille pour le gilet airbag connecté :

XS     S     M     L     XL

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait le :

à :



# Cool Vallée

## RÈGLEMENT

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**

*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

### ARTICLE I – DESCRIPTION

La Mairie de Rambouillet (police municipale PM78), organise une action de prévention deux roues motorisées « Cool vallée », le samedi 28 septembre 2024 à destination des motards ayant obtenu récemment un permis moto A2 ou A.

Des ateliers seront présents sur le village et animés par tous les intervenants sur site tout au long de la journée.

L'après-midi, deux ateliers encadrés par l'ESDR78 et la DDSP78 :

- Ateliers statiques avant sortie (information sur la trajectoire de sécurité, équipements du motard).
- Sortie dynamique « Cool vallée » sur route ouverte d'une soixantaine de kilomètres dans la vallée de Chevreuse (78).

### ARTICLE II – ASSURANCE

L'après-midi « Cool vallée » est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir de son fait durant la journée. Les participants renoncent à tout recours contre la ville de Rambouillet et l'Etat (Gendarmerie Nationale (EDSR78), Police Nationale (DDSP78)).

Chaque participant devra prendre connaissance de la décharge de responsabilité.

### ARTICLE III – DÉROULEMENT DE JOURNÉE

**Le village se déroulera le samedi 28 septembre 2024, de 10h à 17h30,  
à l'hippodrome (rue du petit-grill) à Rambouillet (78120).**

L'accueil des participants pour la « Cool vallée » se fera de 13h00 à 13h30.

Après l'inscription et le contrôle général des motocyclettes (vérification permis de conduire, assurance, état général de la machine, pneumatiques et échappement), les participants seront placés par groupes de 5 motards maximum et participeront aux différents ateliers.

- Accueil et inscription : Police municipale, AJN conduite et encadrants.
- Atelier statique : Information sur la trajectoire de sécurité, équipements (EDSR78 et DDSP78).
- Atelier dynamique : Sortie sur route dans la vallée de Chevreuse (EDSR78 et DDSP78).



# Cool Vallée

## RÉGLEMENT

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**  
*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

#### **Sortie sur route ouverte :**

Cet atelier est encadré par des motocyclistes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière des Yvelines 78 (EDSR78) et Direction Départementale de Sécurité Publique des Yvelines 78 (DDSP78).

Il s'agit avant tout d'une balade touristique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition. Les participants doivent se soumettre aux prescriptions du code de la route ainsi qu'à l'ensemble des arrêtés préfectoraux ou municipaux du département et des communes traversées.

Les concurrents seront informés et sensibilisés aux notions de vases de la sécurité routière, leur permettant d'appliquer la trajectoire de sécurité.

Les rames de 5 motos (maximum) seront encadrées par un motocycliste de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale placé en tête, dénommé « Chef de rame ».

Les participants seront accompagnés sur un itinéraire où ils pourront mettre en pratique les conseils donnés (place sur la route, observer, anticiper, analyser, adapter sa vitesse, concentration...).

#### **Sécurité sur le parcours :**

Tout manquement au respect du Code de la route fera l'objet d'une exclusion directe et immédiate du participant. Le « Chef de rame » rendra immédiatement compte de l'incident aux organisateurs. Il en sera de même en cas de panne ou d'accident.

Chaque participant devra être en mesure de joindre son assistance en cas de panne.

### **ARTICLE IV – INSCRIPTIONS**

Pour s'inscrire à l'action « Cool vallée », il faut impérativement posséder le permis de conduire de catégorie A2 ou A, le certificat d'assurance ainsi que le certificat d'immatriculation de la motocyclette. L'ensemble de ces documents sera demandé au moment de l'inscription. En cas d'absence ou de défaut de validité d'un des documents, le participant sera rayé des listes et ne pourra participer à la sortie.

L'inscription est gratuite et se fait sur internet par l'intermédiaire d'un QR CODE ou d'un lien.

*La demande d'inscription est à retourner à l'adresse mail suivante : [preventionroutiere@rambouillet.fr](mailto:preventionroutiere@rambouillet.fr).*



# Cool Vallée

## RÈGLEMENT

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**  
*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

10 à 15 places seront proposées aux jeunes conducteurs l'auto-moto école AJN conduite de Rambouillet (78).

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum sera de 40 motos stagiaires.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou supprimer des ateliers de la journée sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée par les motards stagiaires.

### ARTICLE V – PUBLIC ET VÉHICULES CONCERNÉS

Cette action s'adresse « en priorité » à l'ensemble des motocyclistes possédant un permis de conduire moto A2 ou A obtenu « récemment », circulant sur route et soucieux de leur sécurité. Elle est ouverte à toutes les motos d'une cylindrée égale ou supérieure à 125cm<sup>3</sup> :

- Immatriculées, même en WW et répondant aux normes de circulation routière,
- Ayant des caractéristiques conformes aux exigences du Code de la route (niveau sonore, plaques d'immatriculation, équipements...),
- Les participants devront posséder leurs propres équipements de protection individuelle (casque, gants, blouson...).

### ARTICLE VI – CLAUSE DE NON-RECOURS CONTRE LA COMMUNE ET L'ÉTAT

Par son inscription à l'action « Cool vallée », la validation du bulletin d'inscription et l'émargement du règlement, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent document. Il dégage les services de la commune de Rambouillet, de l'État, de l'auto-moto école AJN conduite, de toutes responsabilités en cas d'accident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours de la manifestation encadrée par les motocyclistes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière des Yvelines (EDSR78), la Direction Départementale du Service Public des Yvelines (DDSP78) et renonce à tout recours contre la commune, l'État et ses personnels.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, y compris le jour même, notamment en cas de fortes intempéries, terrain impraticable, inondations, tempêtes et tout autre événement qui serait de nature à compromettre le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des participants. En cas d'annulation inopinée, les participants en seront avisés sur leur adresse mél. Dans de telles circonstances, aucun dédommagement ne pourrait être demandé aux organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.



# Cool Vallée

## RÈGLEMENT

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**  
*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

### ARTICLE VII – DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire et publier pour 10 ans, pour la France et l'Europe, les images des participants prises au cours de l'opération. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Ces images serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein de la ville de Rambouillet, des services de l'État, des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, numérique, CD-ROM, USB, DVD, internet et intranet.

**Signature :**

En cochant cette case,  
je certifie avoir lu et approuvé le présent règlement



# Cool Vallée

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**

*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

### Convention de déroulement de la sortie encadrée sur route

Nom :

Prénom :

Adresse (Numéro et nom de rue) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Véhicule :

Immatriculation :

*125 cc minimum*

Le participant reconnaît, par la signature de cette présente décharge, participer aux séances de roulage libre, organisées par la mairie de Rambouillet (78), en collaboration avec l'auto-moto école AJN conduite de Rambouillet (78), encadrées par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP78) et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR78) des Yvelines (78), sous son entière responsabilité et déclare accepter les risques inhérents à cette discipline.

Il renonce ainsi irrévocablement à tous recours, pour lui-même et tous ses ayants droits, à quelque titre que ce soit contre les organisateurs, l'équipe de secours, ou toutes autres personnes qui en relèvent à titre quelconque.

Il déclare avoir pris connaissance des dispositifs de sécurité avant de commencer l'après-midi de prévention, et accepte sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent, renonçant donc à pouvoir exercer une action à l'encontre de la mairie de Rambouillet (78), la DDSP78 et l'EDSR78 (encadrants de l'atelier), et AJN conduite, qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne sur route ou pour tout autre raison.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les participants (pilotes et encadrants), tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre participants/accompagnateurs.

L'organisateur et les chefs de rame (motocyclistes de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale) se réservent les droits, d'interrompre à tout instant, l'évolution d'un des participants pour des raisons de sécurité, et d'exclure de façon définitive celui-ci ou un accompagnateur dont le comportement empêcherait le bon déroulement de la journée.

Il reconnaît avoir pris connaissance et accepter l'intégralité du règlement de la sortie « Cool Vallée » et s'engage à respecter



# Cool Vallée

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

### Village prévention routière

*Samedi 28 septembre 2024*

*Rendez-vous à 13h - Hippodrome de Rambouillet*

**Sortie trajectoire moto dans la vallée de Chevreuse**  
*encadrée par les motocyclistes de la Police et de la Gendarmerie Nationale des Yvelines*

strictement le Code de la route.

Le participant dénommé ci-dessus, déclare être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

Il déclare que lui-même et ses accompagnateurs sont couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule mais également, accepter les risques encourus par la présence d'un passager majeur, et accepte l'entière responsabilité de ce dernier qu'il autorise à monter à l'arrière.

Le participant reconnaît être le seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur qui ne serait pas inscrit à cette journée et qui n'aurait pas signé les documents prévus à cet effet.

Fait le : à RAMBOUILLET (78120)

- En cochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et accepte les conséquences de toutes fausses déclarations.
- En cochant cette case, je certifie avoir lu et approuvé le présent règlement.

**Signature :**

#### Autorisation du propriétaire du véhicule désigné ci-dessus en cas de prêt au participant utilisateur inscrit

Nom et prénom du propriétaire du véhicule :